

INAMI

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

CIRCULAIRE AUX KINESITHERAPEUTES 2010/2

SOINS DE SANTE

Correspondant :

Tél. : 02/739.74.79

E-mail : kine@inami.fgov.be

Nos références : 1250/OMZ-CIRC/KINE-10-02F

Website : www.inami.be

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Correction des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2010

Les montants de remboursement de certaines prestations communiqués dans la lettre circulaire 2010/01 sont erronés. Veuillez trouver en annexe les montants exacts pour le remboursement de l'ensemble des prestations de la nomenclature de kinésithérapie à partir du 1^{er} septembre 2010.

❖ ❖ ❖

Je vous remercie pour la collaboration que vous apportez au système d'assurance soins de santé et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant

H. De Ridder,
Directeur général.